

De : LIOT Gérard <maire@aussac-vadalle.fr>  
Sujet : Prise de contact  
Date : 10-09-2024 10:36  
À : <accueil@tirsportif16.org>; <ts16.president@gmail.com>;  
CC : TS16 <didier.boireau@alsatis.net>;

A

Monsieur le Président,

Je n'arrive pas à vous joindre depuis plusieurs mois !

Pas de réponse à mes appels téléphonique, ni à mes messages.

Mon dernier appel téléphonique resté sans réponse remonte au 24 mai 2024 !

Mon dernier message électronique sur le sujet resté sans réponse remonte au 9 juillet 2023 !

Mon appel de ce matin est encore resté sans réponse.

Je vous rappelle que nous nous sommes rencontrés le **11 juin 2021** en présence de M. Alain Radeuil, Vice-président de TS16, afin de traiter la plainte déposée par un riverain auprès de l'ARS le **21 février 2021**.

Vous avez ensuite fait réaliser à ma demande les mesures de bruit demandées par M. le Préfet de la Charente le **24 mars 1992** !

Vous m'avez alors transmis ces mesures réalisées par l'APAVE le **29 novembre 2021** qui relèvent que les installations ne respectent pas tous les critères définis par l'arrêté du 5 décembre 2006 et que l'émergence est non conforme au niveau des premières habitations de la commune de Nanclars.

Il faut également noter que la mesure de bruit a été effectuée non pas à l'entrée du village de Ravaud au niveau de la RD 40 mais au niveau de la voie communale reliant Aussac à Ravaud ce qui éloigne considérablement le point de mesure des habitations de Ravaud les plus proches !

A l'issue de ce rapport vous m'avez assuré rechercher des solutions d'amélioration phonique des installations en particuliers en profitant de l'expérience d'autres stands de tir.

A ce jour, 10 septembre 2024, je n'ai aucun éléments concrets de votre part ni de contact quel qu'il soit !

Je vous demande de me contacter sous huitaine afin de régler ensemble la situation et permettre à votre association de se mettre en conformité avec la réglementation.

Sans réponse de votre part dans le délai, je me verrai dans l'obligation de formaliser ma démarche et de mettre en œuvre les dispositions prévues par la réglementation pour faire face à cette situation.

Cordialement

~~Retour téléphonique du Président~~

le 12/09/24

Dévis : 40 000 € pour l'acquisition + ~~devenu~~ + l'assainissement + ~~devenu~~

Emprunt de CA. du total

A ce jour TS16 doit être fin sept 24

le nouveau bureau -

Didier Boireau  
8, rue frères Verdale  
16 160 Ambleac